



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

DÉCISION N°22- 69

DU 12 AVRIL 2022

**PORTANT DESIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCES
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES QUESTIONS RELATIVES A LA REUTILISATION DES
INFORMATIONS PUBLIQUES**

Vu le code de la santé publique,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 330-1,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des Hospices Civils de Lyon (HCL),

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Mme Amélie ROUX, directrice des affaires générales et de la communication, est désignée comme personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques des Hospices Civils de Lyon.

À ce titre, elle est chargée de veiller au traitement, par les services concernés, des demandes de communication de documents administratifs ou de réutilisation d'informations publiques qui leur sont adressées. Elle s'assure également de l'instruction, par ces services, des demandes d'avis dont la commission d'accès aux documents administratifs les saisit.

Article 2 :

L'adresse administrative de Mme Amélie ROUX est :

Hospices Civils de Lyon
Direction Générale
3, quai des Célestins - 69002 LYON

Tel : 04 72 40 70 12
amelie.roux@chu-lyon.fr

Article 3 :

La présente décision abroge et remplace la décision n°21-133 du 23 juin 2021.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône et mise en ligne sur le site internet des Hospices Civils de Lyon.

Le Directeur Général,



Raymond LE MOIGN